TOUS DANS LE MÊME BAIN POUR L'HYGIÈNE !

L'Aquaspace accueille 230 000 nageurs par an et est ouvert au public du lundi après-midi au dimanche soir, y compris les jours fériés. Dans ces conditions, l'hygiène et la sécurité sont évidemment des priorités.

L'ensemble des personnels du complexe aquatique est mobilisé dans une campagne de prévention et de sensibilisation qui doit permettre également de préserver l'environnement et de faire des économies d'eau et d'énergie. En effet. les baigneurs représentent la principale source de contamination, des sols comme des bassins. "Plus la pollution est grande, plus l'utilisation de désinfectants et la consommation d'eau sont importantes", soulignent les responsables de la piscine, "30 à 50 litres d'eau sont ajoutés quotidiennement pour chaque baigneur."

Plusieurs actions concrètes de prévention ont déjà été menées, en particulier auprès des plus ieunes:

- mise à disposition de douches chaudes à température constante.
- distribution gratuite de bonnets de bain aux enfants des groupes d'Aguakid.
- obligation faite aux scolaires (du primaire au secondaire), aux centres aérés et aux clubs sportifs de porter un bonnet de bain,
- réalisation de panneaux préventifs sur l'hygiène affichés dans l'établissement.

En adoptant guelgues réflexes, tels que prendre une douche savonnée avant d'entrer dans l'eau ou porter un bonnet de bain, les baigneurs limitent la pollution des bassins. Il est à noter que rares sont, aujourd'hui, les piscines imposant le

port du bonnet bien qu'il s'agisse de l'une des toutes premières recommandations des services d'hygiène pour améliorer la qualité des eaux de baignade.

Bien sûr, il est interdit de jeter son chewinggum, d'uriner dans l'eau, de cracher, de manger ou encore de venir se baigner alors que l'on est malade ou porteur de germes infectieux.

Moins de pollution, cela veut dire moins de produits de traitement et une plus faible consommation d'eau. Ne l'oubliez pas : les premiers acteurs de l'hygiène, c'est vous.

> Une équipe attentive et motivée

L'Aquaspace ne lésine pas sur les movens pour garantir de bonnes conditions de baignade à ses usagers.

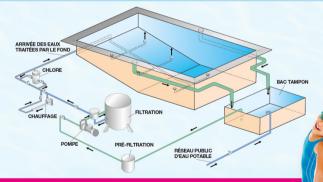
- Les maîtres-nageurs et les surveillants de baignade s'assurent du respect des règles d'hygiène (douche, port du bonnet et du maillot de bain...).
- Les agents de maintenance de la société Dalkia assurent le suivi de la qualité de l'eau et de l'air.
- Les agents d'entretien nettoient quotidiennement les bassins, les plages et les vestiaires. Armés de produits d'entretien, d'autolaveuses, de monobrosses ou encore de robots permettant de nettoyer le fonds des bassins, ils commencent leur journée avant tout le monde (dès 5h45) et finissent les dérniers (à 22h30).

> Le traitement de l'eau

L'eau des bassins, traitée au chlore, doit être désinfectée et désinfectante. Elle est recyclée en continu plusieurs fois par jour. Par exemple, l'ensemble du volume d'éau du bassin de loisirs (350 m3) est recyclé en une heure et demie, celui du bassin sportif (1 000 m3) l'est en quatre heures et celui des pédiluves en trente minutes

L'eau est sans cesse reprise en surface. Elle se déverse dans des goulottes, passe dans des pré-filtres (de simples grillages) puis dans des filtres plus fins (des filtres à sable) qui éliminent les particules polluantes. L'eau est ensuite traitée au chlore et chauffée avant de repartir dans les bassins. Ce traitement permet, par ailleurs, de conserver la transparence de l'eau et de garantir la sécurité de la baignade.

Les plages et les vestiaires sont nettoyés tous les jours avec des détartrants, des dégraissants et des désinfectants. Le nettoyage des fonds de bassins est assuré quotidiennement grâce au passage d'un robot durant la nuit. Enfin, conformément à la loi, les bassins sont vidangés deux fois par an, avec nettoyage du complexe aquatique du sol au plafond. L'eau vidangée est déchlorée puis rejetée vers un bassin de rétention. Elle sera ensuite réutilisée pour l'arrosage du parc Marcel-Dassault.



> Un cadre très réglementé

La loi encadre strictement le traitement d'eaux des piscines. Des analyses doivent être effectuées trois fois par jour, dans chaque bassin, afin de mesurér le taux de chlore, le pH, le taux de pollution (chloramines*). Tout cela est répertorié dans un cahier sanitaire.

De son côté, l'Agence Régionale de Santé (ARS) réalise des contrôles inopinés sur la qualité des eaux et des sols dont les résultats sont rendus publics par voie d'affichage. En cas d'analyse non conforme, elle peut demander la fermeture d'un ou plusieurs bassins, dans l'attente d'une remise aux normes.

> Le circuit du bon baigneur













AquaSpace





